

AFFAIRE N° 35

MARCHE DE DEPANNAGE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DES TERRAINS DE SPORTS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La majorité des terrains de sports de la Commune sont actuellement éclairés.

Afin d'assurer une régularité d'entretien et une rapidité de dépannage sur les installations électriques de ces équipements, il convient de mettre en place un marché à commandes.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 936 - article 631 du Budget Communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Charges relatif à un marché à commandes établi pour l'année 1990, avec possibilité de reconduction sur trois ans ;
- de m'autoriser :
- * à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, et à prendre toutes mesures utiles, notamment à prévoir la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au B.P. 1990 pour cette opération ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

M. GERARD M. : Est-ce que le Cahier des Charges prévoit un délai minimal pour l'intervention ?

LE MAIRE : Monsieur CROCHET va vous répondre.

M. CROCHET Y. : Ce délai est de quarante-huit heures.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*